

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2013

Présents : Helen BON, Graziano BURATTO, Hélène CAUSERET-GUINCHARD, Dominique GRAND, Myriam LACOMBE, Danielle MARCHI, Dominique MICHELET, Eric MILLAND et Dominique ROY.

Absents : Messieurs Yvon MICHELET et Claude MICHELET

Secrétaire de séance : Mme Myriam LACOMBE.

Ordre du Jour

Travaux bâtiment mairie - école (salle des fêtes, MAM et sécurité incendie)

Point sur les travaux :

- Salle des fêtes : l'aménagement de l'entrée et du bar sont en cours de finition.
- Ecole : les sanitaires toilettes de l'école sont terminés, l'aménagement de la légumerie et de la plonge sont à définir.
- M.A.M : les travaux d'électricité, de consolidation des plafonds et de plâtrerie-peinture sont en cours. La Maison des Assistantes Maternelles devrait ouvrir ses portes au 1^{er} janvier 2014.

Suite au passage du SDIS, des travaux d'alarme incendie doivent être effectués afin de se mettre en conformité suite aux différents aménagements fait dans le bâtiment.

Ces travaux sont estimés à 6 983.00 € HT. Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Damien PONCET.

De plus, la création d'une seconde ouverture dans la salle du conseil municipal est en cours de réalisation, elle permettra l'évacuation de l'ensemble du premier étage du bâtiment en cas de sinistre dans l'une ou l'autre aile.

De la même façon, la gaine d'évacuation de la hotte de cuisine de la cantine devra être rénovée de manière à pouvoir être régulièrement nettoyée dans le cadre de la prévention des risques incendie.

Il sera à prévoir également l'installation d'une fosse septique pour l'ensemble du bâtiment mairie/école/salle des fêtes.

Raccordement en eau potable

Suite à la demande de Mr TAIN Martial pour le raccordement en eau (dans le même bâtiment), d'un second logement au 13bis route du Revermont, la commune a fait installer un compteur d'eau. Le conseil municipal décide de facturer à Mr TAIN le coût des travaux. (223.33 €)

Subventions associations communales:

Suite à diverses demandes effectuées à la commune, le conseil accepte de verser les sommes suivantes :

La Passelothine : 1 000 €

Les Ecuries du Revermont : 250 €

Frais de transport du nouvel Alambic

Suite au vol du bonnet et du col de cygne au printemps dernier, l'achat d'un nouvel alambic a engendré des frais de transport et de carburant pour un montant de 174.74 €. Le conseil municipal accepte le remboursement de ces frais à Mr GRAND Dominique qui s'est chargé du transport de cet appareil depuis Metz.

Régisseur salle des fêtes

Suite à la rénovation de la salle des fêtes, il apparaît que son mode d'utilisation devrait être revu. Sa fréquentation étant importante : plusieurs fois par semaine par les associations de la commune ainsi que les écoles, le centre aéré et les particuliers le week-end, il paraît indispensable d'avoir un suivi au quotidien.

Le Maire propose au conseil municipal de confier la régie de la salle des fêtes à Mme Véronique SCARAMOZZINO qui a déjà en charge l'entretien quotidien de l'ensemble du bâtiment. Le conseil municipal accepte le changement de régisseur. Le Maire et le conseil municipal remercient Mr Gilbert MICHELET pour son dévouement, sa disponibilité et sa rigueur, durant les cinq dernières années pendant lesquelles il a exercé cette fonction.

Contrats employés communaux

Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la municipalité a été dans l'obligation de faire évoluer les contrats de deux employées.

Mr Odile JACQUOT passe d'un contrat de 6h/semaine à un contrat de 18 h/semaine.

Mr Véronique SCARRAMOZZINO passe d'un contrat de 17 h/semaine à un contrat de 21 h/semaine. Ce contrat comprend le suivi de la salle des fêtes.

Le conseil municipal accepte ces nouveaux contrats de travail. Toutefois, suivant les conseils du centre de gestion, ces contrats d'adjoints techniques pourront se limiter à 17 h 30 par semaine auxquelles s'ajouteront les heures complémentaires nécessaires.

D'autre part, Mr le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour la création d'un «Emploi Avenir» mis en place par le gouvernement. Le coût de ce contrat s'élèverait à 600 €/mois à la charge de la commune pour un temps plein. (35 h par semaine) Il a une durée d'un an renouvelable. Ce type de contrat a pour objet de favoriser l'emploi des jeunes et tient compte de périodes de formation obligatoire. Le conseil municipal accepte l'embauche en «emploi avenir» de Mr Paul POMMIER et précise que la durée de formation ne pourra excéder 20 % du temps hebdomadaire de travail.

ONF (affouage, coupes)

Les affouages pour cette année se trouvent sur les parcelles 1 et 2 « Au Buis » et 21 et 22 « En Vallin » pour environ 360 stères.

Le cout de partage et frais s'élèvent à 2 300 €.

Le conseil municipal fixe le prix du stère à 8 €.

Les inscriptions se feront en mairie jusqu'au 1^{er} novembre 2013.

L'ONF nous informe également qu'un nouveau règlement d'affouage a été mis en place par les communes forestières, il sera distribué à chaque affouagiste qui devra s'y conformer. Entre autres obligations : chaque affouagiste devra justifier d'une assurance responsabilité civil afin de pouvoir s'inscrire au rôle de l'affouage.

Coupe n° 17 : l'ONF préconise la régénération de cette parcelle sur laquelle les anciennes plantations de résineux ont séché sur pied. Le conseil municipal demande que soit effectuée une étude du coût pour cette régénération.

Vente de bois coupes 1,2,21 et 22, le conseil municipal décide de mettre en vente lesdites parcelles suivant le programme établi par l'ONF. Le volume est estimé à 205 m³. La vente est prévue pour décembre 2014, il conviendra, au printemps 2014, de choisir le mode d'exploitation soit sur pied soit façonné.

Emprunt

Mr le Maire, sur avis du Percepteur de Sellières, propose de réaliser un emprunt pour le financement des travaux d'aménagement du bâtiment mairie-école. (sanitaires et sécurité incendie) En effet, bien que la situation financière communale soit tout à fait satisfaisante, il semble opportun de profiter des taux d'emprunt avantageux du moment et de maintenir une réserve de trésorerie conséquente.

<i>BANQUE</i>	<i>MONTANT</i>	<i>TAUX</i>	<i>DUREE</i>	<i>ECHEANCE</i>	<i>FRAIS</i>	<i>MONTANT INTERETS</i>
<i>BANQUE POPULAIRE</i>	40 000 €	3.11 %	8 ans	1 416.77 €	NEANT	5- 336.64 €
<i>CREDIT AGRICOLE</i>	40 000 €	3.45 %	8 ans	1 435.77 €	100 €	6 044.64 €

Le conseil municipal retient la proposition de la BANQUE POPULAIRE qui semble plus avantageuse.

Questions diverses :

Suite au courrier de Mr PERREAULT le conseil municipal prend connaissance des problèmes d'écoulement d'eaux usées, situé au niveau des numéros 12, 14 et 16 de la route du Revermont. (maisons PERREAULT, NEIRINCK et MAZERES). Sur une quinzaine de mètres, le réseau d'égout est obsolète et est à rénover.

Il se situe à la fois sur le domaine public et sur les parties privées. En fonction des devis à venir, la participation financière de chacun des propriétaires précédemment cités et de la commune sera définie par une convention. L'accord de tous les riverains concernés est indispensable à la réalisation de ces travaux. Il est convenu que la commune prenne en charge la totalité du coût des travaux de rénovation du réseau et recueille ensuite la participation financière de chacun des riverains, conformément à leurs engagements préalables.

Réserve incendie «Les Bordes»

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'établissement de la convention d'utilisation et d'entretien de la réserve naturelle incendie du hameau des Bordes situé sur la propriété de Mr REGARD.

Courrier de la Mairie de Saint-Lamain

Mr le Maire donne lecture du courrier du Maire de SAINT-LAMAIN qui fait état des problèmes de transports du vendredi midi pour les enfants de son village. En effet, suite à l'application de la réforme des rythmes scolaires, le temps de pause du vendredi midi est de 1 h 30. Compte tenu des délais de transport aller et retour, pour les enfants de SAINT-LAMAIN qui retournent prendre leur repas à la maison, le temps disponible pour la pause déjeuner est réduit à 30 minutes.

Dans un premier temps, le conseil municipal souhaite rappeler qu'il existe un service de cantine sur place.

Toutefois, il sera fait état de ce problème lors du prochain conseil d'école prévu début novembre.

Charpente cloches église

Suite à la visite du technicien de maintenance, il apparaît que la charpente supportant les deux cloches demande à être renforcée. Une étude sera réalisée pour le renforcement de cette charpente afin de sécuriser le beffroi et garantir sa pérennité.

Réfection rue du Poisat Devis de ETP (Eiffage TP) de Courlaoux pour la réfection de la rue du Poisat pour un montant de 2 585 € pour 55 m² de revêtement. Les travaux seront réalisés dès que le chantier de la maison en construction sera terminé.

Cantine et péri scolaire du mercredi

Suite à la réforme des rythmes scolaires, la municipalité avait mis en place un service de cantine le mercredi à midi ainsi qu'un accueil le mercredi après-midi. Ces deux services sont très peu fréquentés. En moyenne 6 à 10 enfants pour le repas et 1 à 3 pour l'accueil de l'après-midi. Le conseil municipal décide de supprimer l'accueil du mercredi après-midi dès la rentrée des vacances de la Toussaint à savoir le 4 Novembre 2013. En ce qui concerne le repas du mercredi midi, celui-ci sera maintenu jusqu'en janvier 2014.